5/10

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

de la séance du 10 mai 2010

Présents

Hervé FRADET, Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, Christian LEQUESNE.

Arnaud BONTEMPS, Ségolène TAVEL, Nicolas ROBIN, Eve ROBERT, Baptiste BLOCH, Robin RIVATON, Aude SAINT-PAUL, Alejandra CHAPA.

Ali ZEROUATI, Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Jean-Claude CASANOVA, Jean-Emmanuel COMBES, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Emmanuel GOLDSTEIN (procuration à Michel PEBEREAU), François HEILBRONN (procuration à JE COMBES) Maxime SAADA, Robert SKIPPON

Marie Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU) Jean-Paul FITOUSSI, Marie-Pierre de la GONTRIE, Axel KAHN, Jean-François VERDIER.

Pascale LECLERCQ.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS directeur,
Hervé CRÈS directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Francis VERILLAUD directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges
Nadia MARIK directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement

Mehdi HAMADI chargé de mission à direction de la communication, Jean-Baptiste GOULARD chargé de mission auprès de Richard Descoings, François-Antoine MARIANI chargé de mission auprès de Richard Descoings,

Julien PALOMO chargé de mission à la DES,

Isabelle BOSSARD chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

Nelly ANTOINE représentante du recteur, Dolly CARENE assistante d'Hervé Crès,

Ghassan SALAME professeur,

Melissa MUNDELL responsable pédagogique du master Affaires Internationales, responsable pédagogique du master Affaires internationales,

Myriam DUBOIS MONKACHI chargée de mission auprès d'Hervé Crès.

- I. Désignation d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national.
 p. 2
 II. Présentation du projet d'Ecole des Affaires Internationales de Sciences Po.
 p. 2
 III. Bilan de l'aide sociale.
 p. 10
 IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 10 mai 2010.
 p. 15
- V. Echange d'informations sur des questions diverses

CONSEIL DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2010

La séance est ouverte à 8 h 33 par Michel PEBEREAU

I. Désignation d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national

Michel PEBEREAU rappelle que dans le cadre de cette désignation, le Conseil doit choisir une organisation représentative afin que soit désigné un nouveau représentant du Conseil, en remplacement de Mme THOMAS (désignée par la CFDT), qui, ayant pris de nouvelles fonctions, a remis sa démission au Conseil.

Richard DESCOINGS précise en effet que Mme THOMAS a interrompu son mandat en raison d'un départ en Espagne. Il propose que l'assemblée maintienne sa confiance en la CFDT afin que celle-ci nomme une personne qui sera aussi « assidue » et participera avec autant d'enthousiasme que Mme THOMAS aux travaux du Conseil.

Michel PEBEREAU abonde dans le sens des propos de Richard DESCOINGS, et souligne l'importante participation de Mme THOMAS. Il soumet au vote la proposition de maintien de la CFDT comme instance désignant le remplaçant ou la remplaçante de Mme THOMAS.

La proposition est adoptée par 20 voix pour et une voix contre.

II. Présentation du projet de l'École des Affaires internationales de Sciences Po

a) Exposé

Ghassan SALAME remercie l'assemblée, qui lui a confié le soin de présenter ce projet.

Ce projet d'école, qui suit une logique institutionnelle, va tâcher de regrouper l'ensemble de l'offre de Master de Sciences Po en matière internationale. Il va également tenter de retenir plusieurs points forts de l'établissement tout en introduisant des innovations pédagogiques issues d'autres expériences, ou pensées en propre pour l'Ecole. Pour Ghassan SALAME, ce projet vise à l'adoption des « différentes séquences de contacts » que Sciences Po entretient avec ses étudiants. En ce sens, il doit tenir compte de logiques liées à l'amont et à l'aval :

- en privilégiant l'ouverture des Masters à des étudiants qui ne sont pas issus de l'Institut
- en demeurant attentif aux débouchés professionnels des étudiants

Cette attention trouve son expression dans la question suivante : « qu'est-ce qu'un étudiant formé à l'international doit pouvoir faire, et en conséquence, quel curriculum idoine pourra véritablement l'aider à remporter la bataille des placements professionnels au sortir de l'Institut ? » Ghassan SALAME relève une autre question d'importance : « dans quelle mesure cette Ecole va-t-elle élever le taux d'insertion des jeunes diplômés de nos masters d'Affaires Internationales à la moyenne de placement de Sciences Po ? », ce qui constitue une ambition réaliste.

Ghassan SALAME fait également observer que ce projet d'Ecole ne saurait faire l'impasse sur le capital intellectuel très important de Sciences Po, tant en matière d'enseignement qu'en matière de recherche. De fait, cette Ecole va tenter de mettre à profit l'existence de ce capital intellectuel, et faire

en sorte que les différentes unités constitutives de Sciences Po s'épaulent et se complètent. « Il n'est pas question que les différentes unités de Sciences Po fassent la même chose », déclare Ghassan SALAME avant d'ajouter que la philosophie de l'Ecole s'inscrira dans une logique de complémentarité.

Partant de ce principe, l'offre de Sciences Po a été étudiée et analysée de façon à éliminer les doublons et identifier « les trous noirs » - soit les matières qui peuvent être considérées comme essentielles dans le domaine international, et qui n'existent pas dans le cursus actuel. Une approche va par ailleurs être développée de façon graduelle, afin de pallier à la difficulté de modifier le cursus déjà en cours. Pour les années à venir, des projets de fusion et de création de nouveaux Masters ont été identifiés pour pouvoir être annoncés à l'avance aux candidats potentiels.

Curriculum

Conformément à la tradition de Sciences Po, le curriculum a été établi sur la base de l'accord européen de Bologne. Il repose sur quatre semestres d'enseignement (trois semestres « intra-muros » et un semestre à l'extérieur). Les trois semestres d'enseignement « intra-muros », qui représentent 576 heures, ont été divisés en trois parties égales de 192 heures, hors enseignements de langues. Pour ce qui a justement trait aux langues, Ghassan SALAME explique que chaque situation d'étudiant fera l'objet d'un examen au cas par cas afin de proposer les solutions les plus adaptées. Cet enseignement de langues comptera entre 50 et 60 heures, qui viendront s'ajouter aux 192 heures de tronc commun, composé de 5 domaines :

- ➤ Le droit international public
- > L'analyse des relations internationales
- L'économie et la politique internationales
- Les outils de gestion (comptabilité, management)
- Les méthodes quantitatives (mathématiques et statistiques)

Les trois premiers domaines seront accompagnés d'une conférence, « qui reflètera à la fois l'insertion de l'étudiant dans le curriculum général de l'Ecole, mais également sa spécialité ». L'Ecole s'attèlera donc à rechercher des maîtres de conférences qui opéreront le lien entre la spécialité particulière de l'étudiant et l'enseignement assuré. Quant à l'introduction des enseignements relatifs aux outils de gestion et de méthodes quantitatives d'analyse du système international, Ghassan SALAME estime indispensable que les étudiants y soient formés.

Spécialisation et « Mineures »

Chaque Master sera constitué de 8 cours de 24 heures. Un étudiant qui souhaitera s'orienter dans le domaine de la sécurité internationale suivra donc un cours sur la prolifération, un autre sur la guerre, un atelier sur la résolution des conflits, etc. Ces cours ont été définis comme la spécialisation principale des étudiants. Parallèlement à cette spécialisation principale, chaque étudiant devra choisir deux compléments de formation, appelés « Mineures », qui représenteront chacun 96 heures de cours et se présenteront comme un « complément substantiel à la formation principale ». En conséquence, chaque étudiant venant à Sciences Po pour intégrer l'Ecole internationale suivra le tronc commun de l'Ecole, une spécialisation et deux compléments de formation.

Revenant sur l'exemple de l'étudiant qui souhaite s'orienter dans le domaine de la sécurité internationale, Ghassan SALAME explique qu'il suivra le tronc commun, fera son Master en sécurité internationale et pourra par exemple choisir un complément sur les Droits de l'Homme et un autre sur

l'Amérique latine. Au sein de ces deux « Mineures », l'étudiant choisira les cours qu'il souhaitera suivre, et rationalisera son complément d'étude.

Masters

Les inscriptions étant déjà largement entamées, Ghassan SALAME indique de nouveau que l'Ecole a choisi de ne pas proposer de nouveaux Masters pour cette première année. Les 6 Masters proposés par l'Ecole pour la première année existent donc déjà à Sciences Po:

- Master « Sécurité internationale », avec 8 cours choisis parmi une offre de 14 cours
- Master « Politique internationale », avec 8 cours choisis parmi une offre de 11 cours
- Master « Management public international », avec 8 cours choisis parmi une offre de 13 cours
- Master « International project finance », avatar du Master « International Business », dont la partie internationale revient à l'Ecole avec 8 cours choisis parmi une offre d'une dizaine de cours
- Master « Environnement, Développement durable et Risques », avec 8 cours choisis parmi une offre de 12 cours
- ➤ Un programme spécial, « Sciences et Politiques de l'environnement » lancé par Sciences Po en coopération avec l'Université Paris VI, qui traite du climat et de l'environnement et dont l'enseignement est partagé entre les deux établissements

Les « Mineures »

Ghassan SALAME indique que ces Mineures appartiennent à trois catégories :

Les Mineures « incubatrices », soit les enseignements qui sont actuellement présents dans la catégorie des Mineures, mais qui pourraient être développés en Masters :

- ➤ Énergie internationale
- > Droits de l'Homme
- > Santé publique internationale
- Migrations internationales
- > Actions humanitaires
- Politique économique appliquée

Les Mineures dites « professionnalisantes », qui reprennent les parties du tronc commun dédiées aux outils de gestion et aux méthodes quantitatives:

- Évaluation de projets
- ➤ Mise en pratique économique

- Méthodes d'approche (statistiques ou cartographie)
- Gestion de projets (levée de fonds, introduction au management)

Les Mineures dites « régionales », qui constituent également une nouveauté de l'offre de Master, avec des études portant sur l'Afrique, l'Europe, le Moyen-Orient, l'Asie et la Russie.

Ghassan SALAME dresse le parcours « idéal type » de l'étudiant, du premier semestre (constitué par le suivi des cours obligatoires en management et en méthodes quantitatives, le suivi des 2 cours sur les 8 de son Master, le suivi d'un cours dans chacune des Mineures choisies) au quatrième, en passant par le troisième semestre consacré au stage, le tout pour aboutir aux 600 heures d'enseignement. Bien que ce parcours soit qualifié d'« idéal typique », Ghassan SALAME souligne que pour diverses raisons (de santé ou organisationnelles), un étudiant pourra le moduler.

En dernier lieu, Ghassan SALAME fait observer que la plupart des grandes écoles et Universités se posent la question « du nombre optimal de Masters offert par ce genre d'école » et décline les deux axes possibles de réponse :

- Le premier, qui propose de concentrer l'enseignement autour d'un nombre limité de Masters.
- Le second, qui consiste à suivre l'évolution de la demande du marché et à multiplier le nombre de Masters en fonction de cette demande.

Qualifiant ces deux axes d'« extrêmes », Ghassan SALAME propose de suivre une ligne graduelle, qui consiste à augmenter chaque année l'enseignement d'un ou deux Masters sans jamais dépasser le double des Masters initialement créés. En partant de ce principe, il sera possible, dans les prochaines années, d'envisager la transformation de la Mineure « énergie internationale » en Master, dès l'horizon 2011. Ghassan SALAME dit également espérer que les deux Mineures « Droits de l'Homme » et « Actions humanitaires » fusionnent à terme en un Master. Il lui semble également tout à fait possible de raccrocher le programme « SPE » avec Paris VI au Master « EDDR », pour aboutir à un Master unique.

Ce type de fusion pourrait être graduellement envisagé pour d'autres Masters. À travers cette évolution graduelle de l'enseignement, les étudiants pourront, au terme de leur Master, attester d'une formation « complète, centrale et complémentaire ». Par ailleurs, un faible pourcentage d'étudiants pourra également choisir de ne pas s'engager sur le marché du travail et s'orienter vers l'enseignement et la recherche. Avec l'accord de l'école doctorale de Sciences Po, ces démarches seront soutenues par la constitution de pôles disciplinaires qui pourront être suivis en parallèle de l'inscription à l'Ecole d'Affaires internationales. L'Ecole d'Affaires internationales a donc pour ambition d'être « le vivier dans lequel les étudiants, en petit nombre, choisiront d'aller vers l'école doctorale ».

Pour terminer, Ghassan SALAME déclare que près de 200 chercheurs, professeurs et praticiens de l'international – qu'il a rencontrés personnellement – sont déjà partie prenante et se sont d'ores et déjà engagés sur les semestres, les méthodes de validation, le cursus, etc de l'Ecole. Une communauté de soixante universitaires « a accepté de se lancer dans cette nouvelle aventure », conclut-il avant de remercier l'assemblée.

Michel PEBERAU remercie Ghassan SALAME pour sa présentation, ajoutant que le débat qui va suivre doit permettre de prendre les décisions dans le cadre du Conseil qui aura lieu le 14 juin.

b) Questions

Jean-Emmanuel COMBES dit avoir trois questions relatives « à la puissance intellectuelle considérable » de ce qui vient d'être présenté : la première a trait au caractère opaque des débouchés professionnels de l'international ; Jean-Emmanuel COMBES souhaite savoir si une étude des débouchés professionnels de ce cursus a été réalisée. Sa deuxième question concerne les concurrents « les plus sérieux » de cette Ecole, et sa troisième question touche à la capacité de mettre en place une organisation qui permette de porter ce projet « haut et fort » et conduire à son aboutissement, notamment par rapport à la concurrence et aux débouchés professionnels.

Eve ROBERT remercie Ghassan SALAME pour la présentation de ce projet « qui paraît intéressant à de nombreux égards ». Elle soulève deux interrogations majeures, relatives à la sélection et au mode de gouvernance de l'Ecole. Concernant la sélection, elle fait observer que le rassemblement avant eu lieu ce matin à l'entrée du Conseil témoigne de l'inquiétude des étudiants face à la perspective d'une sélection à l'entrée de cette Ecole. Cette inquiétude n'est pas nouvelle, poursuit-elle, précisant que la crainte est ressortie des dernières élections étudiantes et a donné lieu à une lettre ouverte recueillant 1500 signatures en quelques semaines et adressée à M. DESCOINGS. Eve ROBERT rapporte également que si lors de la présentation de ce projet en Commission paritaire, Ghassan SALAME a indiqué ne pas être favorable à une sélection à l'entrée de l'Ecole, il n'y a, à ce jour, aucune garantie ferme de la part de la direction sur cette question. Le document de présentation étant muet sur ce point, Eve ROBERT dit vouloir obtenir des garanties explicites. Au chapitre de la gouvernance, Eve ROBERT souhaite connaître les prérogatives et les axes du Comité et du Conseil d'orientation qui chapeautent la gouvernance de l'Ecole : « Seront-ils consultatifs ou décisionnels ? ». Eve ROBERT dit ne pas souhaiter que la compétence décisionnelle du Conseil de direction puisse être contournée pour les décisions relatives à cette Ecole et à son orientation, notamment au profit d'organes qui « seraient exclusivement constitués de personnalités extérieures et qui ne comporteraient aucun représentant élu.»

Christian LEQUESNE se réjouit quant à lui de ce projet. Il déclare que si un certain nombre d'enquêtes a montré qu'il était plus difficile pour les étudiants diplômés à l'international de se placer sur le marché du travail, ce placement sera naturellement amélioré par l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés par cette Ecole. Christian LEQUESNE ajoute qu'un bon Master d'Affaires internationales est un produit « formidablement attractif » pour les étudiants étrangers. Cet élément doit être souligné, et la maquette qui vient d'être présentée montre que cette Ecole se présente comme un concurrent sérieux aux programmes offerts par les grandes universités européennes. Christian LEQUESNE revient également sur le fait que cette Ecole ne vise pas simplement à former des chercheurs et des enseignants, mais se présente comme une formation par la recherche. « Il est possible de former d'autres professions en refondamentalisant les enseignements, et en les confiant à des enseignants et à des chercheurs ». Cette expérience, poursuit Christian LEQUESNE, pourrait être reproduite dans d'autres domaines que celui des affaires internationales. Revenant ensuite sur la gouvernance, il félicite Ghassan SALAME « pour un projet superbement mené », permettant aux unités de s'épauler et de se compléter. Christian LEQUESNE explique que ce projet a fait l'objet d'une large consultation au niveau de la faculté, et se présente comme un modèle de travail.

Erhard FRIEDBERG abonde dans le sens des propos de Christian LEQUESNE et se félicite du contenu de ce projet, qui semble être à la hauteur du challenge que constitue la création de cette Ecole. Ehrard FRIEDBERG rejoint son homologue Christian LEQUESNE sur l'apport académique que peut constituer cette Ecole, apport qu'il qualifie d'essentiel pour se placer au niveau de la concurrence internationale. Il ajoute que les contributions apportées par la partie universitaire doivent être associées aux Masters malgré l'actuelle ligne de démarcation qui existe entre la recherche et l'enseignement. Erhard FRIEDBERG adresse ensuite trois questions à Ghassan SALAME : La première concerne le pourcentage de l'enseignement dispensé en anglais.

Sa deuxième question se pose davantage comme un constat, et porte sur la charge de cours, qu'Erhard FRIEDBERG – au regard de son expérience du MPA – juge « énorme ». Selon lui, cette charge de cours ne permettra pas aux étudiants de mener des travaux intellectuels en profondeur. Ehrard FRIEDBERG dit reconnaître les contraintes européennes, mais fait savoir qu'au regard de cette charge, les étudiants ne parviendront pas au niveau de recherche et d'écriture auxquels ils devraient prétendre pour être compétitifs sur le marché international.

Sa dernière question porte sur l'articulation avec l'école doctorale : si Erhard FRIEDBERG estime essentiel qu'un modus vivendi doive être trouvé avec l'école doctorale, cette articulation pourra poser problème au vu de l'orientation radicale qui a été prise par l'école doctorale. Ehrard FRIEDBERG déclare en effet que les relations internationales ne sont pas disciplinaires, mais transdisciplinaires par essence (de la même manière que les affaires publiques). Aussi lui paraît-il nécessaire de réfléchir à un doctorat codirigé avec l'école doctorale et piloté par l'Ecole des Affaires internationales, de manière à assurer un vrai doctorat transdisciplinaire, « respecté et non mangé » par les disciplines.

Aude SAINT-PAUL souhaite bénéficier de deux précisions : la première porte sur le volume des effectifs, et la seconde sur l'enseignement des langues. Aude SAINT-PAUL déclare que 50 heures d'enseignement réparties sur 2 semestres lui paraissent « très peu ».

Bastien IRONDELLE s'associe aux félicitations adressées par les membres du Conseil à Ghassan SALAME. Il soulève ensuite deux questions : la première est relative à la possibilité d'intégrer une représentation des étudiants au Comité scientifique. La seconde question porte sur l'encadrement administratif de cette Ecole, qui va faire l'objet d'un mode de gouvernance complet. Bastien IRONDELLE souhaite savoir si un secrétariat général de l'Ecole a été prévu, puis demande si un calibrage des effectifs salariés a été réalisé et si les besoins de formation ont été respectés.

Laurent GERMAIN se félicite quant à lui de la poursuite de la structuration des enseignements en école, précisant que cette structuration apporte une visibilité et des enseignements plus « professionnalisants ». Revenant sur l'augmentation progressive de la quantité de Masters, Laurent GERMAIN souhaite savoir si cette augmentation sera également accompagnée d'une augmentation des effectifs. Il interroge également Ghassan SALAME sur la possible définition d'axes pour les Masters futurs. Laurent GERMAIN dit enfin s'interroger sur le lien entre les Mineures régionales prises par les étudiants et la deuxième langue étrangère, précisant que la deuxième langue étrangère gagnerait à être associée à la Mineure régionale.

Jean-Claude CASANOVA fait observer que le mot « Histoire » n'apparaît pas dans les programmes des différents Masters. Cette discipline devant nécessairement être incluse dans les spécialités régionales ou dans la notion de système international, Jean-Claude CASANOVA suggère qu'elle soit intégrée à l'intention générale, ne serait-ce que pour inciter les étudiants qui seront candidats à approfondir leur culture historique générale des relations internationales et notamment celle des grandes zones qu'ils voudraient étudier.

Alejandra CHAPA félicite l'ambition de ce projet d'Ecole des Affaires internationales, et revient sur la possibilité d'une sélection basée sur le potentiel positif de l'attractivité internationale, mais qui pourrait poser des problèmes en terme de distribution des parts prévues de pourcentage d'étrangers. Alejandra CHAPA revient également sur la charge de cours. Trop lourde, cette charge pourrait porter préjudice à l'attractivité de l'Ecole, notamment en perspective du nombre d'heures réduit des établissements étrangers concurrents.

Ségolène TAVEL revient quant à elle sur deux points : le calendrier de l'Ecole et la logique de la formation. Concernant le calendrier, elle explique que l'information adressée aux étudiants souhaitant intégrer l'Ecole a été transmise de façon « assez partielle », les troncs communs proposés n'étant plus communs à l'ensemble des Masters de Sciences Po, mais aux mentions de l'Ecole internationale. Pour Ségolène TAVEL, cela pose un problème aux étudiants qui ont postulé pour une autre offre pédagogique au printemps. Concernant la logique de la formation, Ségolène TAVEL revient sur le fait de partir de l'aval, et donc des débouchés au sortir du diplôme. Elle pointe le risque d'hyperprofessionnalisation qui peut en résulter, risque qu'elle estime lié à la volonté de trouver des débouchés immédiats aux Masters. Si l'insertion professionnelle lui paraît très importante, cette insertion doit surtout être durable et s'appuyer sur le contenu des Masters et leur évolution (à condition que cette évolution soit démocratique). Ségolène TAVEL fait enfin observer que la multiplication à court terme des Masters pourra également nuire à la lisibilité de l'offre de l'Ecole.

En l'absence d'autres questions, Michel PEBEREAU demande si une évaluation portant sur le coût de la création de cette Ecole pourra être menée. Il cède ensuite la parole à Richard DESCOINGS.

Richard DESCOINGS fait observer que Ghassan SALAME, très modeste, n'a pas indiqué que ce projet a constitué une année de travail. Ce projet, poursuit-il, permet déjà de répondre à certaines questions qui viennent d'être posées.

Richard DESCOINGS explique que Ghassan SALAME a composé un Comité de réflexion réunissant les représentants des meilleures universités mondiales ainsi que leurs Ecoles d'affaires internationales. Pour Richard DESCOINGS, la qualité de cette Ecole et sa pertinence par rapport à l'état actuel de la recherche ont naturellement été pris en considération. Un benchmark a été fait en direct. Richard DESCOINGS cite Lisa ANDERSON, directrice de COLUMBIA, qui s'est déplacée dans ce cadre et souligne également la présence de grands professionnels vis-à-vis desquels la question des débouchés à court terme ne s'est jamais posée. À travers ce Comité, le projet s'est également appuyé sur un travail de comparaison des points forts de l'établissement, de ses lacunes et de ses faiblesses. Ce travail a été réalisé par la communauté académique interne à Sciences Po et la communauté académique internationale.

Concernant la « gouvernance de l'Ecole », Richard DESCOINGS dit se souvenir d'une époque où les différentes formations n'étaient pas associées dans des Comités consultatifs, leur gestion étant laissée à « l'arbitraire » de l'administration. Or, aujourd'hui, c'est la question de leur gestion démocratique qui est présente sur toutes les lèvres. Richard DESCOINGS déclare que « la démocratie, c'est ici », « c'est la raison d'être de cette réunion », précisant ne pas croire qu'une institution consultative chargée de statuer sur la pertinence de l'enseignement ait en soi besoin d'être démocratique. Richard DESCOINGS ajoute qu'aucune décision structurelle sur l'Ecole ne saurait de toute façon être prise en dehors des organes compétents. En revanche, il explique que cette Ecole gagnera énormément à s'adjoindre les conseils des personnalités scientifiques et des personnalités qui représenteront les débouchés professionnels des étudiants.

Richard DESCOINGS avance ensuite avoir compris que certains membres du Conseil souhaitaient créer des garanties permettant d'éviter la sélection. Bien qu'il ne souhaite pas établir ces garanties au sein d'un Conseil souverain, Richard DESCOINGS fait observer que l'Institut n'a aucun intérêt à favoriser une sélection. « Ce n'est pas une question de garantie, précise-t-il, mais de philosophie et d'humilité ». De philosophie en premier lieu, car l'institution de critères de sélection serait absolument contraire à l'idée qui préside l'élaboration du nouveau cursus du collège. Richard DESCOINGS dit comprendre l'intérêt de l'UNEF à porter la question de la sélection à l'attention du Conseil, mais estime que celle-ci serait contre-productive pour le collège lui-même. D'humilité en second lieu, vis-àvis de « ceux qui ont la charge indispensable et compliquée de donner des conseils d'orientation à des jeunes de 20 ou 22 ans ». Richard DESCOINGS explique que ces conseils sont difficiles et peuvent parfois être source d'erreur, mais ils sont aussi nécessaires et sollicités par les étudiants. Dès lors, Richard DESCOINGS déclare que le refus de cette orientation s'apparenterait à de la démagogie. Pour lui, le slogan « non à la sélection » ne doit pas conduire à ce que d'anciens élèves, deux ou trois ans après leur diplôme, reviennent à l'Institut pour expliquer qu'ils sont allés libres, mais « dans le mur ».

Richard DESCOINGS illustre son propos en expliquant que le fait de parler deux langues pour suivre un cursus bilingue ne doit pas être assimilé à de la sélection, mais constituer un pré-requis, et poursuit en expliquant qu'un étudiant s'inscrivant dans ce cursus en ne parlant qu'une seule langue ne doit pas aller « dans le mur », au nom de la liberté et de l'autonomie. Au contraire, les étudiants doivent recueillir des informations sur l'état du marché, les débouchés professionnels, les emplois, mais doivent également être prévenus lorsque ces débouchés sont faibles ou inexistants. « Le respect dû aux étudiants est aussi de considérer que dans leur autonomie, la vraie liberté de choix doit être éclairée », déclare Richard DESCOINGS, avant d'ajouter que si 450 étudiants suivent le cursus de sécurité internationale, il y aura 430 chômeurs. En conséquence de quoi Richard DESCOINGS réitère le fait que l'Institut n'a aucun intérêt à opérer une quelconque sélection, mais qu'il sera nécessaire d'éclairer les étudiants sur leur futur.

Ghassan SALAME explique qu'une première réponse doit être apportée à la question de savoir « si une école doit se constituer en forteresse ». Et cette réponse est non. « La pire des choses qui puisse arriver à l'Ecole internationale de Sciences Po est de devenir un ghetto ». Pour cette raison, Ghassan SALAME explique que l'offre intellectuelle de l'Ecole sera ouverte aux étudiants de Sciences Po, et qu'à la demande du directeur de cet établissement, tous les Masters pourront venir y prendre des électifs.

La deuxième remarque de Ghassan SALAME porte sur la conception de l'Ecole, qui a pris plusieurs mois, et a entrainé la création d'un Comité de préfiguration au sein duquel siègent des partenaires et des concurrents. Cette situation nouvelle, qui va consister à gérer l'envoi et l'accueil d'étudiants et de professeurs d'établissements concurrents, est un défi qui a été acté par tous et qui doit désormais être relevé. Ghassan SALAME explique que l'association internationale de toutes ces écoles, l'APSIA, a été créée et devra se réunir tous les ans. Une trentaine d'écoles y seront représentées. Ghassan SALAME fait d'ailleurs observer que certaines idées présentées lors du Conseil de préfiguration ont d'ores et déjà été publiquement volées par d'autres institutions (notamment l'idée d'incubation). Il rappelle également que des personnalités éminentes, tel l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, ont participé au Conseil pour apporter des indications sur les enseignements nécessaires à la prétention de postes à haute responsabilité. Ghassan SALAME explique encore que chacun des établissements de l'APSIA dispose d'une structure comparable à un Conseil consultatif international, et que ce Conseil obéit à un triple objectif :

- Permettre aux étudiants de passer leur semestre de stage dans des institutions de très grande qualité
- Envisager l'ouverture de nouveaux débouchés professionnels
- Permettre des levées de fonds propres pour multiplier les bourses et les postes de professeurs en visite

Ghassan SALAME explique qu'avant même la constitution de cette Ecole, le Master en Affaires internationales de Sciences Po accueillait en son sein la plus grande proportion d'étudiants étrangers de l'établissement, soit 48 % des effectifs. Il déclare que l'Ecole dépassera « très facilement » les 50 %, précisant que ce chiffre sera dépassé car l'Ecole a accepté de lever le défi de la concurrence, notamment sur les territoires où l'Institut manquait d'existence, tels l'Inde et l'Afrique. Vis-à-vis des étudiants de ces pays, et outre l'enseignement du français, l'Ecole offrira une formation complète en anglais ainsi qu'une offre de cours substantielle assurée dans cette langue.

Bien qu'il ne souhaite pas revenir sur la question de la sélection, Ghassan SALAME fait observer qu'il n'est pas envisageable de créer une Ecole d'Affaires internationales sans exiger des niveaux supérieurs de connaissance des langues.

Revenant ensuite sur la nécessité d'associer les universitaires au projet, Ghassan SALAME déclare que cette Ecole sera « une véritable première », au sens où plus de la moitié des chercheurs du CERI y enseigneront. Ce choix, poursuit-il, est assumé et a été défini très tôt, pour faire en sorte que les résultats des recherches puissent être transmis aux étudiants.

Ghassan SALAME dit encore partager le souci d'Aude SAINT-PAUL et d'Erhard FRIEDBERG sur la charge de travail. Au demeurant, il les invite à ne pas être trompés par une offre trop riche, faite pour être rationalisée. Cette offre vise à réintroduire la liberté de choix au sein du Master en offrant une palette d'enseignements très large. Le cursus moyen d'un étudiant de cette Ecole sera donc situé dans la moyenne de ce qui est considéré comme « une moyenne acceptable » par la direction des études de Sciences Po, soit entre 16 heures et 18 heures d'enseignement par semaine. Ghassan SALAME dit être d'accord pour amener cette moyenne à 16 heures, voire 15 heures d'enseignement.

Revenant sur le Conseil international consultatif, Ghassan SALAME explique qu'il ne s'agit pas d'une structure qui vise au remplacement des structures existantes de Sciences Po, mais d'un Conseil consultatif qui permet de faciliter les stages et les débouchés des étudiants et de lever de l'argent pour leur donner davantage de bourses.

Concernant l'insistance de Jean-Claude CASANOVA sur l'Histoire, Ghassan SALAME l'estime justifiée, au sens où de multiples enseignements nécessitent un éclairage historique de leur contenu. Ghassan SALAME souhaite donc rassurer Jean-Claude CASANOVA, et déclare qu'il y aura beaucoup de retours aux problématiques historiques propres à chaque domaine d'enseignement.

Enfin, pour ce qui a trait aux effectifs, Ghassan SALAME explique qu'ils ne seront pas fondamentalement différents de ce qu'ils étaient, dans la mesure où la scolarité a été établie sur la base des autres années. L'augmentation ou la fusion des Masters (toujours au-dessous de 10) vise au désengorgement de certaines filières. Sur ce point, Ghassan SALAME rappelle être responsable scientifique de la filière de sécurité internationale en Master d'Affaires internationales et déclare que s'il devrait être le premier à se féliciter des nombreux candidats à cette filière, cela n'est pas le cas, car ces choix concourent à son engorgement. La multiplication des Masters vise donc à offrir de nouvelles possibilités de spécialisations aux étudiants, et non à s'engager dans une « prolifération » des Masters, qui n'aurait aucun sens. Ghassan SALAME rappelle que les universités qui se sont engagées dans cette démarche « se sont cassé le nez » et que les comparaisons des expériences ont été très utiles à ce niveau.

Michel PEBEREAU remercie Ghassan SALAME pour la qualité du travail qu'il a accompli et se réjouit de voir Sciences Po lancer cette Ecole.

Ghassan SALAME remercie à son tour Michel PEBEREAU pour l'avoir invité.

Ghassan SALAME, Melissa MUNDELL et Jacques de CHAMPCHESNEL quittent la réunion à 9h51.

III. Bilan de l'aide sociale

a) exposé

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle qu'en février 2009, la présente assemblée a entrepris la création de nouveaux barèmes de droits appliqués aux nouveaux entrants disposant d'une résidence fiscale dans un pays de l'Union européenne. Deux nouvelles tranches de barème ont été créées en fonction du diplôme :

- > une première tranche d'exonération pour les familles composées de deux adultes et deux enfants, dont les revenus annuels sont inférieurs à 37 000 euros
- > une tranche supérieure proposant le tarif maximal aux revenus annuels supérieurs à 199 000 euros en lieu et place des 129 000 euros dans l'ancien barème

Avec ce nouveau système, seules les familles ayant des revenus supérieurs à 3000 euros par mois payent désormais des droits à Sciences Po. Le paiement des droits maximum implique quant à lui des revenus supérieurs à 16 800 euros par mois.

Myriam DUBOIS-MONKACHI présente l'état de la répartition par tranche, marqué pour l'année 2009 par une augmentation substantielle des élèves n'ayant payé aucun droit de scolarité et par la stabilisation des élèves payant le maximum.

Au chapitre des nouveaux barèmes, elle attire l'attention du conseil sur les deux dernières tranches, qui correspondent à 28% des élèves contre 23% dans le précédent système. Par ailleurs, elle souligne que plus de deux tiers des élèves sont dans la tranche supérieure, ce qui signifie que le déplafonnement s'est caractérisé par une augmentation de la première tranche. Myriam DUBOIS-MONKACHI explique ensuite que la tranche d'exonération concerne 154 élèves (98 au collège et 56 en Master). Myriam DUBOIS-MONKACHI fait observer que cette tranche n'existait pas auparavant et que le nouveau système a permis à 154 élèves non boursiers de ne pas payer de frais de scolarité.

Elle déclare ensuite que Sciences Po accompagne les élèves en difficulté pour le règlement de leurs droits de scolarité par différents dispositifs, tel l'examen de leur situation entre le moment de l'avis fiscal et le moment de l'inscription. Ces dispositifs permettent aux étudiants de demander à ce que leurs droits soient réexaminés dans le cadre de changement de situation parentale (retraite, arrêt-maladie, décès, divorce, chômage). Cent quarante-deux demandes ont été acceptées sur 180 et le montant de cette exonération correspond à 150 000 euros. Myriam DUBOIS-MONKACHI indique qu'il existe un autre moyen permettant aux étudiants de bénéficier d'une réduction totale ou partielle de leurs droits de scolarité : la Commission de suivi social, qui existe depuis 2004, et qui est à la fois composée d'élèves élus et de salariés élus. Cette Commission permet aux élèves qui connaissent des difficultés ponctuelles de voir leurs droits recalculés. Conformément aux engagements tenus l'année dernière en assemblée, le montant des fonds accordé à cette Commission a été doublé cette année. Enfin, Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que de façon plus conjoncturelle, et afin de permettre à certains élèves boursiers étrangers de ne pas avoir à prendre en charge la totalité du différentiel entre les anciens et les nouveaux droits, Sciences Po a accompagné plus de 85 étudiants boursiers étrangers, pour un montant de 400 000 euros.

Myriam DUBOIS-MONKACHI indique qu'au-delà de cet accompagnement autour de la question des droits de scolarité, Sciences Po mène une politique d'aide sociale, notamment boursière, depuis plusieurs années, à destination de trois populations :

Les élèves boursiers du CROUS, qui sont exonérés de l'ensemble de leurs droits de scolarité et de la cotisation à la sécurité sociale. L'Institut complémente la bourse du CROUS avec une aide comprise entre 50% et 75% du montant initial de cette bourse. Cette règle est appliquée à tous les élèves européens et s'applique depuis deux ans à tous les élèves en double diplôme (Paris I, Paris IV, Paris VI), et ce, même si l'exonération du CROUS n'est réglementairement valable que pour un seul établissement. Un élève boursier échelon 6 percevra une bourse d'un montant de 4140 euros par an, auquel s'ajoutera 3105 euros de la part de Sciences Po. Myriam DUBOIS-MONKACHI fait observer qu'en 2009-2010, l'augmentation du nombre d'élèves boursiers à Sciences Po se poursuit : tandis que les effectifs ont augmenté de 10 %, 21 % d'élèves boursiers du CROUS sont en formation initiale au sein de l'établissement. En chiffres absolus, Sciences Po est passé de 451 élèves boursiers en 2004 - 2005 à 1372 boursiers en 2009-2010. Le ratio d'élèves boursiers peut être porté à 23,5 % si les boursiers de Sciences Po sont intégrés. Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que les valeurs de l'an passé étaient de 19 % d'élèves boursiers du CROUS, pour 22 % d'élèves boursiers du CROUS et de Sciences Po, contre 21 % et 23,5 % cette année

Les boursiers Boutmy sont des étudiants étrangers choisis au moment de leur admission sur des critères d'excellence ainsi que sur des critères académiques et sociaux. Ces élèves bénéficient d'une exonération totale ou partielle de leurs droits de scolarité, exonération qui peut être cumulée avec une bourse de vie. Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que sur les 124 élèves boursiers de cette année, un tiers est totalement exonéré des droits de scolarité et bénéficie d'une bourse de vie, un autre tiers bénéficie d'une exonération totale des droits de scolarité, sans bénéficier d'une bourse de vie. Au total, avec les 85 élèves étrangers accompagnés au niveau des droits, près de 1 300 000 € ont été affectés aux élèves boursiers étrangers cette année, contre 900 000 € l'année précédente.

Les boursiers européens ont toujours fait l'objet d'un traitement identique à leurs homologues français, et ce, avant même que le CROUS ait décidé de leur prise en charge à partir de la deuxième année d'études en France. Par voie de conséquence, Sciences Po poursuit sa politique de prise en charge de ces élèves boursiers européens lors de la première année, et octroie des bourses sur critères sociaux, qui ont, cette année, bénéficié à 42 élèves contre 34 l'an passé, pour un montant de 180 000 €

Au-delà de ces aides ciblées, l'Institut propose également à tous les élèves, indépendamment de leur statut de boursiers, des services d'aide toute l'année durant. L'aide principale est l'aide au logement. Tandis que les campus en région prennent cette question en charge de façon assez optimale, Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que la situation à Paris est plus problématique. Partant de cette situation, un service info - logement a été mis en place afin de

- diffuser des informations sur les offres locatives disponibles aux étudiants
- > mettre en place des conventions en partenariat avec la cité universitaire de Paris pour accueillir de plus en plus d'élèves étrangers

La CIUP met à notre disposition 104 lits, qui permettent de loger des étudiants Boutmy, ainsi qu'une partie des étudiants issus des conventions d'éducation prioritaire, des étudiants du MPA, et des étudiants participants au programme d'échange (pendant le premier mois de ce programme, le temps qu'ils trouvent un logement). Myriam DUBOIS-MONKACHI ajoute qu'un fonds d'aide au logement est également distribué aux étudiants issus des conventions d'éducation prioritaire. Au total, plus de 120 000 €ont été consacrés au logement cette année.

L'aide sociale d'urgence

Cette aide sociale d'urgence existe depuis plusieurs années, et permet des actions ponctuelles sur des situations de bouclage de fin de mois pour les élèves boursiers qui ne parviennent pas à gérer leurs finances. Sciences Po propose des avances sur bourse et un accompagnement en cas de « décalages budgétaires », notamment pour les élèves qui arrivent en première année ou encore les élèves qui rentrent de l'étranger. Ces aides portent sur des chiffres compris entre 150 € et 300 € en fonction des situations. Myriam DUBOIS-MONKACHI signale que ces aides ne sont pas uniquement financières, et qu'une personne se tient à la disposition des élèves afin de les rencontrer pour des problèmes particuliers, notamment des difficultés par rapport au travail, des difficultés de santé ou des difficultés d'ordre psychologique. Cette personne est susceptible de proposer aux élèves une orientation vers les réseaux d'assistance sociale, les médecines universitaires ou le service de santé de Sciences Po.

L'aide aux élèves en situation de handicap

L'aide aux élèves en situation de handicap fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une véritable politique d'établissement qui vise à développer l'accessibilité des bâtiments. Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que même si de nombreuses choses restent à faire, des travaux ont déjà été réalisés pour permettre aux élèves en situation de handicap d'accéder plus facilement aux cours. Elle rappelle que l'établissement est passé de 15 élèves en situation de handicap en 2006 - 2007 à 53 cette année. Myriam DUBOIS-MONKACHI note que ce triplement pourrait prendre davantage d'ampleur, dans la mesure où les élèves en situation de handicap demandent un accompagnement très personnalisé qui porte sur l'ensemble des services, notamment les services de scolarité. Myriam DUBOIS-MONKACHI ajoute que de nombreux dispositifs sont également mis en place, en amont, au moment des admissions, afin que ces élèves puissent passer leurs épreuves dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, en matière d'accompagnement humain, l'établissement a fait un effort pour que ces étudiants qui ne peuvent pas toujours se déplacer (trois étudiants sont en fauteuil, affectés par des maladies assez lourdes) puissent bénéficier d'une assistance de vie universitaire entièrement prise en charge par l'établissement. Myriam DUBOIS-MONKACHI explique encore que 30 % des élèves en situation de handicap sont affectés par des handicaps sensoriels, et que 30 % sont des élèves à mobilité réduite. Pour pallier ces situations, la bibliothèque de l'établissement a été équipée de matériels informatiques adaptés aux étudiants malvoyants. Par ailleurs, le service chargé de gérer ces situations de handicap recrute chaque année des étudiants vacataires pour accompagner les élèves qui le souhaitent. Enfin, Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que des bourses de mobilité ont permis à des élèves en situation de handicap qui ne sont pas nécessairement affectés par des problèmes sociaux de compenser le coût de leur installation dans un pays étranger, en rendant possible l'accompagnement parental (installation des parents pendant une semaine), et en prenant éventuellement en charge des frais médicaux.

Les aides publiques

Ces aides publiques représentent 5 millions d'euros, contre 4,8 millions d'euros l'année dernière. Elles portent essentiellement sur des bourses d'enseignement supérieur. Myriam DUBOIS-MONKACHI présente l'évolution des échelons, et rappelle qu'un étudiant d'échelon zéro est exonéré des frais de scolarité ainsi que de la cotisation à la sécurité sociale. Elle pointe également la forte augmentation de ces échelons zéro, ainsi que la part importante des échelons supérieurs, notamment cinq et six, qui constituent les élèves les plus en difficulté.

Myriam DUBOIS-MONKACHI signale que les bourses de mérite, qui n'existent plus depuis 2007, ont été remplacées par des compléments d'aide au mérite : cette année, plus de 356 compléments d'aide au mérite ont été alloués. Myriam DUBOIS-MONKACHI précise que depuis la réforme de 2007, les bourses de mérite forfaitaires ont été remplacées par des compléments d'aide au mérite portant sur les socles de bourse établis sur critères sociaux. Elle dresse ensuite un point sur les différentes aides qui existent pour les étudiants préparant des concours administratifs : cette année, les bourses sur critères sociaux ont été remises à l'honneur pour permettre à ces étudiants de préparer les concours administratifs. Concernant les aides privées, 10 aides principales ont été recensées.

Les aides à la mobilité internationale

Ces aides visent à accompagner les élèves pendant leur séjour en stage à l'étranger. Multipartenariales, elles font état d'une hausse importante des fonds et du nombre d'élèves concernés. La réduction de la part de l'établissement est liée à l'augmentation des ressources des partenaires et à leur meilleure allocation. Myriam DUBOIS-MONKACHI signale que la distribution aléatoire des élèves et des lieux de départ expliquent cette baisse.

En conclusion, Myriam DUBOIS-MONKACHI déclare que la mise en œuvre de cette politique sociale est portée par des hommes et des femmes qui, l'année durant, rencontrent des élèves en situation difficile, et prennent le temps de les écouter. Cette action, difficilement quantifiable, permet souvent à ses élèves de passer un cap difficile, et Myriam DUBOIS-MONKACHI tient à rendre hommage aux personnes qui se consacrent à cette action.

b) **Ouestions**

Christian LEQUESNE souhaite savoir si les étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'Union européenne sont soumis à la tranche supérieure de droit.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond par l'affirmative.

Christian LEQUESNE souhaite connaître le pourcentage de ses étudiants étrangers non communautaires, parmi les 1087 étudiants étrangers recensés.

Nicolas ROBIN remercie Myriam DUBOIS-MONKACHI pour la présentation de ce bilan chiffré, qu'il estime très détaillé. Il revient cependant sur une mention en page quatre du document : « tout élève boursier issu du CROUS est exonéré des droits de scolarité et reçoit un complément de Sciences Po ». Nicolas ROBIN fait observer que les boursiers qui touchent le complément d'aide au mérite ne perçoivent pas ce complément de Sciences Po. Or, il lui semble que certains des élèves boursiers, notamment ceux des échelons élevés, gagneraient à percevoir ce complément plutôt que l'aide au mérite. Aussi souhaite-t-il savoir si quelque chose est envisagé à ce niveau-là. Nicolas ROBIN revient ensuite sur la page trois du document, et la mention relative au fait que « le service de l'accueil administratif examine, à la demande des élèves, les éléments survenus après l'année de référence de l'avis fiscale qui pourraient avoir eu un impact sur les revenus familiaux ». Nicolas ROBIN souhaite

savoir si les 34 élèves qui n'ont pas été acceptés dans le cadre de cette procédure ont été redirigés vers la Commission de suivi social.

Robin RIVATON revient quant à lui sur la page 9, et au passage en 2008 de 40 à 102 élèves, alors que l'aide contingentée porte logiquement sur 40 élèves.

Richard DESCOINGS joint ses remerciements à ceux qui ont déjà été formulés en direction de celles et ceux qui ont fait preuve de précision dans l'élaboration de ce document, et qui dédient leur activité professionnelle à l'amélioration du sort des autres. Il lui paraît très important que ce Conseil en ait conscience. Richard DESCOINGS dit ne pas connaître d'établissement universitaire en France qui puisse se comparer à ce qui est fait au sein de Sciences Po. Il insiste encore sur la dépense extrêmement importante consacrée par l'Institut, et rend hommage au travail et au professionnalisme des hommes et des femmes qui se consacrent à cette activité. Richard DESCOINGS ajoute encore que ce document permet de répondre aux mises en cause qui portent sur la réalité de cette aide sociale, et insiste particulièrement sur la multiplication marquante des étudiants boursiers des échelons 4,5 et 6, qui témoigne du fait que l'établissement touche les classes populaires et le bas des classes moyennes. Richard DESCOINGS ouvre ensuite une parenthèse sur la lecture du dernier livre de François DUBET, qui compare l'égalité des chances, notamment celle des classes moyennes, et « dit des choses très fortes sur toutes celles et tous ceux, en France, qui pensent appartenir aux classes moyennes alors qu'ils appartiennent en fait aux 10 % de ceux qui gagnent le plus d'argent ». Richard DESCOINGS place cette lecture en perspective des niveaux de revenus à partir desquels les familles des étudiants commencent à payer des droits d'inscription, et à partir desquels les droits maximums sont payés. À la lecture de cette grille, Richard DESCOINGS fait observer que l'établissement se montre extrêmement démocratique.

Myriam DUBOIS-MONKACHI revient sur les questions qui ont été posées, à commencer par celle qui concerne l'aide au mérite. Elle explique que l'établissement a mis en place un système de compensation pour les élèves qui le souhaitent, notamment ceux des échelons cinq et six. L'idée de ce système est de pouvoir amener ces élèves à percevoir le montant maximum de l'ancienne bourse de mérite, chiffrée à 6102 €

Pour Richard DESCOINGS, cela signifie que l'établissement se substitue très clairement à l'État.

Myriam DUBOIS-MONKACHI revient ensuite sur les 39 élèves déboutés, expliquant qu'ils l'ont été faute d'avoir fourni les documents nécessaires. Elle cite l'exemple d'élèves ayant connu le divorce de leurs parents, et pointe le fait que l'administration fiscale prend acte de ces divorces ou de ces séparations par la mention d'une lettre spécifique dans la déclaration de revenus. Dès lors, il est demandé aux étudiants de présenter un document officiel qui permet de savoir comment sont réparties les charges. Les étudiants qui ne sont pas en mesure de présenter ce document ne peuvent bénéficier d'un recalcul des droits dans ce cadre là. En revanche, ceux qui le présentent en cours d'année bénéficient d'un recalcul. Enfin, concernant la question de Christian LEQUESNE sur la proportion d'élèves payants les droits maximums, Myriam DUBOIS-MONKACHI dit ne pas avoir de chiffres exacts en tête, mais explique que ces droits sont payés par 20 % d'étudiants étrangers et 80 % d'étudiants français.

Pour Christian LEQUESNE, cela signifie que 80 % de ceux qui payent ont des parents dont les revenus mensuels sont supérieurs à 16 000 €

En l'absence d'autres questions, Michel PEBEREAU adresse ses remerciements à Myriam DUBOIS-MONKACHI. Il fait observer que pendant très longtemps, certains membres du Conseil ont émis des doutes sur l'efficacité de cette action sociale, puis rend hommage à la mobilisation des équipes qui a permis d'obtenir des résultats spectaculaires par rapport aux autres établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux organisations de quelque nature que ce soit en France.

IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 12 avril 2010

Arnaud BONTEMPS dit avoir un certain nombre de corrections à faire sur ces interventions, et précise qu'il transmettra ces corrections par mail.

Michel PEBEREAU lui précise que si ces modifications ne modifient pas le sens de ses interventions, cela ne posera pas de problèmes.

Sous réserve de ces corrections, le procès-verbal sera adopté

V. Échange d'informations sur des questions diverses

Baptiste BLOCH explique que jusqu'à cette année, les étudiants de Masters pouvaient choisir d'intégrer des cours de l'école doctorale à leur tronc commun, ce qui permettait l'interpénétration des apports relatifs aux cursus professionnalisants et à la recherche, ainsi que la poursuite plus facile de la thèse pour ceux qui en manifestaient le souhait. Or, Baptiste BLOCH dit avoir eu vent d'une information selon laquelle cette possibilité serait supprimée à partir de la rentrée prochaine.

Hervé CRES lui répond que cette information est fausse, et explique que les pré-requis de l'école doctorale seront toujours ouverts aux étudiants de Masters professionnels. Il signale que l'établissement réfléchit actuellement à l'ouverture de ce système aux électifs des Masters.

La séance est levée à 10 h 20

Le prochain Conseil de direction aura lieu le lundi 14 juin à 8 h 30